



# CAPD

## Le 28 janvier 2025



### Le compte-rendu

**A l'ordre du jour de cette CAPD** : l'étude des recours sur les appréciations finales des rendez vous de carrière pour l'année 2023-2024.

Sur les 212 entretiens devant être menés en 2023-2024, 205 auront finalement eu lieu, les 7 autres n'ont pas été conduits pour maladie ou autre. 3 recours gracieux ont été formulés, aucun n'a pu être revu à cette occasion.

Les 3 collègues ont rédigé un recours en CAPD mais un est arrivé hors délai et n'a donc pas pu être étudié.

Nous avons étudié les 2 recours restants qui concernaient pour l'un, le 2<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière et pour l'autre le 3<sup>ème</sup> et donc le dernier. Ce qui comporte d'autant plus d'enjeux puisque l'appréciation littérale du Dasen est désormais définitive.

**Au final 1 seul avis a pu être modifié passant de «très satisfaisant» à «excellent».**

Pour rappel : les avis des IEN sont formulés en fonction de 11 items. La note a été supprimée par le protocole PPCR et l'échelle d'évaluation s'établit désormais sur 4 niveaux : excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider. C'est l'avis du DASEN qui est déterminant pour l'évaluation finale. Aux 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons de la classe normale, il est possible de gagner une année d'avancement (promotion accélérée) pour 30 % des collègues concernés et considérés comme ayant la « meilleure valeur professionnelle ». Rappelons que, grâce à la FSU, chacun a désormais la garantie d'avancer au rythme minimum de l'ancien "Choix", alors qu'auparavant 20% de TOUS les collègues étaient "punis" à chaque échelon d'un "avancement à l'ancienneté" (6 mois après les autres).

Nous avons appris lors de cette CAPD que tous les collègues retraits ont accédé au grade de la Hors Classe. Au 9<sup>e</sup> échelon, l'appréciation finale détermine une partie du barème pour le passage à la hors-classe et s'exprime en points : à consolider 60 points, satisfaisant 80, très satisfaisant 100 et excellent 120 points. Cet avis, définitif, ne sera pas réévalué par la suite. La seconde partie du barème est constituée de points attribués selon l'ancienneté dans la plage d'appel, à partir de la 2<sup>e</sup> année du 9<sup>e</sup> échelon.

**Nous avons redit lors de notre déclaration la lassitude, le découragement, parfois la colère mais toujours l'incompréhension de ces collègues à la réception de cet avis final. Rappelons que dans les écoles, le « malaise » enseignant est réel et les conditions de travail de plus en plus difficiles. Le manque de bienveillance et de reconnaissance institutionnelle ne fait qu'accentuer ce sentiment d'injustice ou d'incompréhension ressenti par de trop nombreux collègues à l'occasion des rendez vous de carrière. De plus, nous avons rappelé notre exigence de ne pas être liés par des quotas d'avis tant il nous semble important que l'appréciation des collègues soit un vrai reflet de leur travail. La constitution de l'appréciation finale doit être revue pour cela. Des collègues avec des comptes rendus de carrière très élogieux, qui de fait créent de l'espoir, s'estiment aujourd'hui lésés ou injustement évalués par l'avis final porté. Les rendez-vous de carrière ne doivent pas dégrader les conditions de travail. Les collègues ont besoin de reconnaissance, cela fait partie de l'amélioration de leurs conditions de travail.**

Concernant l'accès à la Hors classe : le ratio est passé de 18% en 2022 à 21% en 2023 puis 22 % en 2024 et 23 % en 2025.

#### **Questions diverses portées par la FSU-SNUipp :**

A ce jour, l'administration n'a pas pu nous donner les **dates du mouvement** principal. La date des résultats pour les permutations a été décalée de 2 jours, ce sera le 14 mars.

Le nombre de postes bloqués pour les FSE n'est pas non plus connu puisque les postes ouverts au concours ne sont pas publiés.

**- A quel moment les collègues sont-ils informés de l'accélération pour les changements d'échelons ?**

Les collègues concernés par un boost pour l'avancement suite au rendez-vous de carrière seront avertis courant février sur iprof.

- Les collègues promouvables à la hors-classe ou à la classe-exceptionnelle demandent à connaître leur barème à l'issue des campagnes de promotion. Dans d'autres départements, ils ont accès à cette information. Dans un souci de transparence et pour leur suivi de carrière, pouvez-vous leur communiquer cette information quand ils la demandent ?

L'administration nous indique vouloir suivre les règles, elle ne donnera plus cette information. Nous avons dénoncé ce retour en arrière sur la transparence des promotions.

- Quel a été le nombre de démissions d'AESH en CDD et d'AESH en CDI ainsi que de contractuel.les enseignants depuis septembre 2024 ?

2 demandes de contractuel.les ont été accordées. L'une d'elle est partie travailler dans le second degré.

- Quel a été le nombre de démissions de professeurs des écoles (en début, en milieu et en fin de carrière) pour ce début d'année scolaire ? Il n'y en a pas eu pour ce début d'année scolaire.

Pour les années précédentes,

En 2023/2024, il y a eu 13 demandes accordées (dont 9 professeur des écoles, 1 contractuel-le et 3 stagiaires).

En 2022/2023, 2 demandes de professeurs ont été posées, mais aussi 5 stagiaires et 1 contractuel-le

En 2021/2022, 4 démissions ont été accordées, ce n'était que des professeurs.

- Combien de stagiaires ont démissionné cette année ? Une seule démission a été enregistrée à ce jour.

- Quel a été le nombre de demandes de ruptures conventionnelles et le nombre de celles accordées en 2024-25 à ce jour ? Quel est l'enveloppe budgétaire pour ces demandes ? 5 demandes d'enseignants ont été enregistrées. Elles n'ont pas encore eu de réponse, les entretiens se font actuellement.

En 2023/2024, 10 demandes, 8 acceptées pour un budget de 100 000 €.

En 2022/2023, 9 demandes, 5 acceptées pour un budget de 64 000 €.

En 2021/2022, 11 demandes, 10 ont été accordées pour un budget de 104 000 €.

- Quel est le nombre d'ETP envisagé pour les allègements de services pour l'année 2024-2025 ?

La dotation départementale n'est pas connue mais les demandes doivent toutes être envoyées avant le 13 mars 2025.

Autres questions :

- Compte Formation CPF : la campagne est prévue jusqu'au 12/02, il y a eu 2023/2024 27 demandes et 6 ont été accordées. Ce compte peut être demandé dans le cadre d'un bilan de compétences par exemple.

- CFP : La dotation prévue pour 2025-26 n'est pas connue, elle le sera courant mars. Le nombre de demandes pour 2024-25 était de 18 et 11 sont partis. La dotation en mois sur l'année scolaire 2024-25 était de 69 mois. Elle était de 63 mois l'année passée.

- Les collègues prévenu-es devant avoir une évaluation des directeurs ou un rendez-vous de carrière lors de la dernière année avant la retraite peuvent faire un courrier à leur IEN pour expliquer la situation et demander à annuler ce rendez-vous. Attention, l'administration devra être prévenue pour que cela soit bien enregistré dans le dossier.

Sophie NÉE et Isabelle ROUSSY, pour la FSU-SNUipp